ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir du secteur industriel

Question écrite n° 21289

Texte de la question

M. Jérôme Nury attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'avenir du secteur industriel français. La France est, depuis les années 1980, en phase de désindustrialisation. En cela, la part de l'industrie dans le PIB français est passée de 16,2 % en 1995 à 10 % en 2016. Dans le même temps, les importations de biens industriels ont augmenté de 60 %. Ce phénomène n'est pas sans conséquences pour l'économie du pays : balance commerciale de la France déficitaire de 59,9 milliards d'euros en 2018, perte de souveraineté économique, perte d'attractivité des territoires. Ainsi, le tissu économique se dégrade et les territoires se dévitalisent causant une perte de croissance potentielle pour le pays. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de porter un grand projet de réindustrialisation. Ce projet doit permettre de rendre les industries françaises de nouveau compétitives sur le marché mondial afin d'attirer de potentiels investisseurs. Cet élan de compétitivité doit notamment passer par une forte baisse des impôts sur les entreprises industrielles et construire une co-réflexion avec les élus locaux pour les inciter, par des leviers comme la fiscalité locale, à accueillir des industries. La France doit reconstruire une industrie innovante en accord avec les enjeux du XXIe siècle. Il lui demande donc si le Gouvernement compte agir pour réindustrialiser la France et, ainsi, faire de l'industrie un des piliers de son économie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage entièrement le constat qui est présenté par l'auteur de la question ; depuis 2017, il a entrepris de relancer la politique industrielle par des initiatives de grande ampleur que sont : - les 18 comités stratégiques de filière coordonnés par le Conseil national de l'industrie et l'initiative territoire d'industrie ; - la programmation pluriannuelle de l'énergie, les États généraux de l'alimentation, les États généraux du numérique ; - la création du Fonds pour l'industrie et l'innovation et les travaux du Conseil de l'innovation ; - les plans nano, intelligence artificielle et batteries du futur. Une nouvelle étape vient d'être ouverte par le Président de la République qui a annoncé l'élaboration d'un pacte productif afin d'atteindre l'objectif du plein emploi à l'horizon 2025. Le Pacte productif est élaboré par le Gouvernement selon une méthode participative en associant les parlementaires, les représentants des régions, les partenaires sociaux, des grands témoins et les parties prenantes. Le Pacte productif a pour premier objectif de favoriser la production en France afin d'atteindre le plein emploi d'ici 2025. Pour cela, il mobilisera les travaux les plus récents sur l'état de notre tissu productif, (rapport de l'OCDE, rapport du Conseil national de productivité), dressera le diagnostic des obstacles au développement productif de notre pays en termes de compétitivité, mais aussi de qualité : la capacité de nos entreprises à offrir des solutions à caractère innovant et durable. Les travaux ont débuté sur les 5 thèmes désignés par le Président de la République que sont : l'industrie, le numérique, l'agriculture, l'innovation, l'énergie. Pour chacun d'entre eux, le ministre compétent a réuni parlementaires, représentants des régions, des partenaires sociaux, et parties prenantes concernées par le thème. Ils s'appuient sur le Conseil national de l'industrie, le Conseil de l'innovation et le Conseil national du numérique. En cohérence avec les orientations économiques, budgétaires et fiscales fixées par le Président de la République, cette stratégie définira, dans chaque secteur de notre économie, les mesures à prendre, les réglementations à changer, les financements à mobiliser.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE21289

Données clés

Auteur : M. Jérôme Nury
Circonscription : Orne (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 21289
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 juillet 2019, page 6287
Réponse publiée au JO le : 13 août 2019, page 7511